

il avait débouché d'un chemin creux et réussi à capturer le curé du pays, Sébastien Grange. Ce prêtre insermenté, âgé de cinquante-six ans, s'était laissé pousser la barbe dans l'espoir de se déguiser : un des fanatiques y mit le feu. Conduit à la Tour-du-Pin et de là à Lyon, le curé Grange y fut condamné à mort et exécuté le 16 pluviôse an II, avec quatre autres ecclésiastiques de l'Isère, les curés de Crémieu, de Saint-Didier-de-Bizonnes et de Belmont, et le vicaire de Champier. Tel avait été l'exploit le plus marquant de la bande généralement avinée (1) dont avaient fait partie Dolle et Menu. Nous verrons plus loin que, par le plus fabuleux concours de circonstances et avant même que la Terreur ne prît fin, ces hauts faits ne devaient pas demeurer totalement impunis.

Mais tandis que Vauquois continuait le cours de ses brigandages, Dolle et Menu, de retour à la Guillotière, se voyaient aussitôt nommés l'un président, l'autre vice-président du Comité de Surveillance. Dolle surtout, homme énergique et rusé, que la société populaire de la Tour-du-Pin qualifiait d'« intrigant dangereux », paraît avoir complètement dominé cet organisme révolutionnaire. Les autres membres, à l'exception de deux ou trois, étaient des ouvriers frustes et illettrés. Quel fut au juste leur rôle ? Leur principal souci — on ne peut le dissimuler — fut d'abord de s'attribuer un traitement et ensuite de le toucher. Dès le 3 nivôse, date à laquelle commence le registre, le Comité dit que « vu l'urgence des besoins que chaque membre a de ses traitements (*sic*), il a été délibéré que le citoyen Regis remettrait cent livres à chaque membre, à prendre sur la recette faite dans notre canton pour l'armée des rebelles, déposée au comité ». Il s'agissait d'une somme de 3.015 livres, montant d'une souscription pour l'armée départementale lyonnaise, qui n'avait pu parvenir à son adresse. Après ce premier acompte, les membres du Comité en prirent un deuxième. Puis ils demandèrent que leur traitement, d'abord fixé à trois livres par jour, fût porté à cinq. Ils assaillirent de leurs réclamations la Commission Temporaire qui les renvoya aux représentants du peuple, puis au district de Vienne. Voici la lettre des plus circonstanciées par laquelle ils saisirent les administrateurs de ce dernier district. Nous respectons le style et l'orthographe :

---

(1) Le réquisitoire de Fouquier-Tinville qu'on lira plus loin, ne permet guère d'employer une autre expression.